

**Pierre-Yves Le Borgn'**

**Rapport sur les réseaux éducatifs et culturels des  
communautés à l'étranger**

**Lundi 18 avril 2016**

Je suis heureux, après deux années de travail, de vous présenter aujourd'hui ce rapport sur les réseaux éducatifs et culturels de nos communautés à l'étranger. Lorsque j'ai entamé en 2014 mes recherches, lectures et auditions, je ne mesurais pas à quel point l'actualité la plus terrible, la plus brutale, la plus tragique rendrait essentielle cette réflexion sur les diasporas et le rôle fondamental qu'elles jouent, de mon point de vue, dans le vivre ensemble à l'échelle européenne. Je suis allé au contact de ces réseaux, petites ou grandes associations. Elles accompagnent, facilitent, encouragent l'insertion dans la société du pays de résidence. Elles aident également au maintien, tout aussi important, du lien avec le pays d'origine. Dans l'Union européenne, plus de 18 millions de personnes vivent dans un autre pays que celui dont elles possèdent la nationalité. Cette proportion est plus élevée encore dans le ressort géographique du Conseil de l'Europe. La libre circulation des personnes y conduit, mais les difficultés de la vie, anciennes ou récentes aussi : crise économique, Etat de droit défaillant, menaces pour les personnes, guerre civile. Les diasporas sont le miroir de l'histoire complexe de l'Europe.

Les communautés qui vivent à l'étranger sont des relais essentiels entre les cultures européennes et un atout pour les pays de résidence et d'origine. L'intégration de ces communautés est un enjeu majeur pour les sociétés européennes. Pourquoi ? Parce que l'exclusion et la perte de repères se multiplient en Europe. La faible identification avec le pays de résidence, mais aussi avec le pays d'origine peut donner lieu à un sentiment de marginalisation, en particulier chez les jeunes des deuxième et troisième générations en quête d'identité et d'appartenance. Nombreux sont en effet ces jeunes qui ont le sentiment de ne pas être perçus comme des citoyens à part entière et qui peuvent tomber dans le piège du fondamentalisme, de l'extrémisme et du racisme, au risque d'accentuer davantage encore les clivages linguistiques, culturels et religieux qui minent les sociétés et que les adversaires de la démocratie alimentent dans une logique de haine.

Le rôle des réseaux éducatifs et culturels des communautés vivant à l'étranger est essentiel pour la cohésion sociale. Ils font le lien avec la culture d'origine ; ils cultivent le plurilinguisme ; ils apportent un soutien culturel et éducatif aux enfants et aux jeunes ; ils peuvent aussi jouer un rôle important en tant que médiateurs entre les membres des diasporas et les autorités des pays de résidence et d'origine.

Ce rôle, pourtant, n'est pas suffisamment reconnu et mobilisé, en particulier pour l'élaboration de stratégies nationales et locales visant à renforcer la cohésion sociale et l'esprit du vivre ensemble. C'est pourquoi je propose une série de recommandations aux gouvernements et aux parlements des Etats membres et observateurs du Conseil de l'Europe ainsi qu'aux Etats dont les parlements ont le statut de partenaires pour la démocratie :

1. Lorsqu'ils sont concernés, en tant que pays de résidence :

- de faire participer les associations de diasporas à l'élaboration et à la mise en œuvre de politiques concernant différents aspects du processus d'intégration, dont l'intégration éducative, culturelle et sociale ;
- d'envisager à l'échelle nationale et locale la mise en place de plateformes permettant aux acteurs publics de travailler de manière transversale pour l'élaboration et l'application de stratégies d'intégration par un dialogue permanent avec les organisations de diasporas ;
- de proposer autant que possible des programmes d'aide financière à organisations pour les aider à

professionnaliser leurs activités, à développer et à consolider leurs réseaux ;

2. Lorsqu'ils sont concernés, en tant que pays d'origine :

- de renforcer les partenariats entre les organismes publics, en particulier les établissements scolaires, les universités, les centres culturels, et les organisations des diasporas, en cherchant à encourager leur action par la mise en commun de connaissances et un soutien concret (mise à disposition d'enseignants, de matériels pédagogiques et de locaux) pour l'enseignement de la langue et sa reconnaissance dans le système d'enseignement du pays ;
- d'envisager la création, s'il n'existe pas déjà, d'une structure, éventuellement au niveau gouvernemental, chargée des questions relatives aux diasporas et/ou de l'élection de représentants des communautés diasporiques aux parlements nationaux et, s'il y a lieu, régionaux ;
- en coopération avec le Conseil de l'Europe et l'Union européenne, de créer des partenariats pour établir un réseau parlementaire européen sur les politiques relatives aux diasporas et d'appuyer la mise en place par les communautés diasporiques

d'une plateforme européenne chargée d'évaluer les répercussions que les communautés diasporiques ont sur les sociétés européennes des points de vue culturel et social.

Je souhaite enfin appeler le Secrétaire Général du Conseil de l'Europe à inclure dans le Plan d'action intitulé « Construire des sociétés inclusives » (2016-2019) des initiatives concrètes dans le domaine de la culture et de l'éducation qui associent les communautés diasporiques.

Voilà, rapidement présenté, le contenu du projet de résolution issu de mon rapport, que j'ai préparé avec passion au cours des deux années écoulées et pour lequel je veux dire ma gratitude au secrétariat de notre commission pour le travail accompli ensemble.